

COMPTE RENDU DU COMITE COMMUNAL DE CONCERTATION
du mercredi 22 mai 2024 à 20 h 30 – Salle du Conseil

Présents : Nicolas GUILLAUME, Jean LUCAS, Ghilaine POVINHA-LEMARCHAND, Olivier RICHARD, Marie-Pierre LEGUEDARD, Julien HELAINE, Patrick LECHEVRETEL, Thomas HEBERT, Thibault TARDIF, Liliane VERBRUGGE, Janie VERBRUGGE, Martine OLIVET et Dominique GUILLAUME.

Excusés : Béatrice BRUNO et Camille PIGEON

Nicolas GUILLAUME ouvre la séance en faisant un récapitulatif du Compte-Rendu de la réunion du 31 janvier.

Plusieurs Membres du Comité de Concertation font remarquer que ce compte-rendu très succinct ne reflète pas la richesse des échanges qui ont eu lieu lors de cette réunion en rapport aux questions inscrites à l'ordre du jour et d'autres qui avaient été abordées dans des réunions antérieures.

Sont citées :

Le point sur la question de la suppression des boîtes à lettres par La Poste pour lequel il y avait eu discussion autour de la question de la présence de proximité du Service Public. Il a été rappelé que ce point avait été abordé lors de précédentes réunions avec les anciens membres du Comité. Une démarche auprès de La Poste avait été entreprise, sans succès.

Un point relatif aux locaux mis à disposition des associations avait été discuté. La salle des associations est fortement dégradée. Cependant, à l'ouverture de la Maison du Patrimoine Sourdin, la salle du Pussoir sera à nouveau disponible aux associations. En outre, la salle intergénérationnelle de la MPS pourra être utilisée en dehors des expositions. Les locaux de la mairie provisoire, rue du Bourg l'Abbesse pourraient être rénovés. Une étude de coûts devra être réalisée.

La question relative à l'ancienne trésorerie municipale : la compétence relève de l'Intercom. Quelle est l'avancée du projet ? Nous ne pouvons répondre à ce point.

Sur le sujet de la ville à 30 km/h, la piétonisation de la Place de la République par la mise en place d'une expérimentation d'un sens unique de circulation place de la Mairie a été évoquée au cours de la réunion.

Sur la question du Parc de la Commanderie, il est constaté des agissements de personnes qui perturbent l'aire de jeu des enfants (pratique de prière) et pour lequel il avait été proposé de faire intervenir le policier municipal. Ce sujet a été clos par M. Le Maire.

Certains membres pour qui c'est la 2ème participation avouent se poser la question sur l'objectif même de la mise en place de ce comité en s'appuyant sur le fait que des décisions avaient été prises lors du CCC précédent, (place de stationnement réservée aux livreurs au-dessous de la Marianne non respectée) et non suivies d'effet par la mairie par l'intervention du policier municipal.

Il est précisé ici que cette place est bien dédiée aux livraisons. Le policier municipal ne peut rester posté à cet endroit pour constater ou non que cette place de stationnement remplit bien son objectif.

Enfin sur la question de la Charte du CCC qui n'a pas été signée par tous les membres dans la mesure où la mise en œuvre de ce nouveau CCC s'est déroulée en 2 temps et pour terminer sur la demande émise d'établir le tableau des membres du CCC.

Nicolas GUILLAUME et Jean LUCAS prennent actes et acceptent le bien-fondé de l'ensemble de ces remarques.

Il est proposé aux membres du CCC et aux représentants des élus la possibilité que le CR puisse être rédigé par les membres avant d'être finalisé, validé et signé par le Maire.

Nicolas GUILLAUME émet un avis positif et propose que la rédaction soit réalisée à tour de rôle par un membre du Comité, secrétaire de séance.

La proposition est validée par l'ensemble des membres présents.

Dominique GUILLAUME est désigné de secrétaire de la séance du 22 mai 2024.

Retour sur les points ainsi ré-abordés, la discussion et les décisions :

Ville 30 km/h et plan circulation place mairie :

La ville 30 est un sujet important qui mériterait un sondage parmi la population.

2 pétitions ont été déposées en Mairie, il n'y a pas eu de réponse. Précisions : la pétition émanait d'un petit collectif, sans signataire référent. La réponse figure dans le bulletin municipal n°28, à la page 5.

La signalisation existe en entrée et sortie de ville mais ne semble être pas assez répétée sur le trajet.

La question de la responsabilité individuelle est posée sur la question du respect de la limitation de vitesse.

Les radars pédagogiques en place sont souvent en affichage rouge, est-il nécessaire de rajouter encore plus de dispositifs de chicanes qui de plus n'enjoliveront pas le paysage ? Quel est l'impact réel de ces équipements ?

Si les gens ne respectent pas, il faut contrôler et verbaliser.

Quel est le taux d'accidentologie sur la commune ?

Les rues des écoles sont très passantes et la circulation est rapide.

Quel est la compétence du policier municipal en la matière ? N'est-il pas trop seul ?

Y a t-il une règle en matière d'effectif de policiers municipaux en rapport à la population de la commune ?

La ville à 30 km/h oui mais pourquoi ne pas poser la question plus globale sur la place du piéton dans la ville.

Pourquoi pas mener une réflexion en partant du cas par cas pour élaborer un projet de ville et une plus grande adhésion des habitants ?

Sur l'aménagement piétonnier et plan de circulation de la place de la Mairie, comment obtenir une concertation avec les habitants, les commerçants, les artisans ? Par le biais des réseaux sociaux ou du bulletin municipal ?

Il est rappelé la réalisation d'une enquête dans le précédent mandat du CCC, 1700 exemplaires d'un questionnaire de 4 pages distribués dans les boîtes à lettres, 70 retours. Un travail colossal pour si peu de retour !

Réponses apportées par Nicolas Guillaume :

Sur la pétition, le minimum pour la municipalité est de faire une réponse aux signataires (cf BM n°28).

Sur l'accidentologie, pas de taux plus élevés qu'ailleurs sur la commune.

Sur les expérimentations ville, demande que des propositions soient faites et des exemples donnés.

Sur les contrôles de vitesse : l'acquisition d'un tachymètre a été évoquée en réunion de majorité. La majorité municipale considère que la commune n'a pas les structures (notamment moyens humains) pour exercer ce domaine d'activité. Des contrôles, en collaboration avec le policier municipal, sont régulièrement effectués sur notre territoire.

Concernant la question des moyens de police et contrôle, il n'y a pas de règle, c'est une décision de la municipalité basée sur un arbitrage politique et budgétaire.

Le policier municipal travaille en étroite collaboration avec la brigade de gendarmerie.

Les gendarmes effectuent régulièrement des contrôles de vitesse en ville.

Sur les contrôles et les actions du policier municipal, c'est le Maire et les élus qui donnent les directives.

On peut peut-être regarder autour de la question du règlement des « amendes de police » pour lesquelles les municipalités perçoivent une partie des sommes des amendes payées pour améliorer la sécurité routière.

La question du nombre de place de parking a également été évoquée lors du dernier CCC, il serait nécessaire de communiquer le plan des différents parkings présents dans la ville une fois par an dans le bulletin municipal. La dernière communication parue dans le bulletin municipal date de mai 2023.

Locaux pour les associations, politiques et choix budgétaires : Nicolas Guillaume

Le budget communal ne permettra pas de travailler sur la réalisation de tous les projets et besoins.

Nota :

Concernant les travaux, la question de la réfection des trottoirs de la rue du Pré de la Rose est évoquée.

La question des lampadaires qui s'éteignent après le lever du jour et s'allument avant la tombée de la nuit, au regard des injonctions quotidiennes sur les économies d'énergie, est évoquée.

Celle des lampadaires éteints la nuit sur le pont de chemin de fer (avenue du Maréchal Leclerc) est aussi soulevée.

Nicolas Guillaume évoque des contraintes techniques dues à plusieurs dispositifs de régulation de l'éclairage en place. Des horloges calendaires et des horloges astronomiques qui nécessitent des interventions différentes. Néanmoins la question est prise en compte.

Comme déjà communiqué à de nombreuses reprises, « les économies d'énergie ont de multiples avantages. Les diminutions de consommation ont pour effet de moins émettre d'émission de gaz et une moindre utilisation d'énergies fossile favorise la réduction de la pollution de l'air et des sols. En outre la lumière artificielle modifie le comportement des espèces et peut entraîner leur extinction ».

La question du besoin d'une borne incendie rue de la Ligotière est évoquée.

Nicolas Guillaume donne les éléments de réponses suivant : une défense incendie est prévue dans le nouveau lotissement pour étendre le périmètre sur la rue de la Ligotière. Pour la partie la plus basse de la rue, les pompiers seraient plus proches du poteau incendie au carrefour de Saultchevreuil

Il serait envisageable de mettre un poteau incendie à la fin du réseau d'eau potable en pvc de diamètre 75mm de la partie basse avant le chemin de fer. Il faut néanmoins s'assurer que cette borne puisse être homologuée (débit et pression suffisante).

Population, capacité d'accueil et logements sur la commune :

La proposition de réfléchir à attirer plus de population sur la commune est avancée. Quelle action de communication pourrait-on mettre en œuvre pour valoriser les atouts de la commune et donner envie de venir y vivre ?

Enjeu vital pour maintenir une vie économique, associative et culturelle.

D'ailleurs la question de la fermeture de certains commerces est évoquée, teinturerie, mercerie... et d'autres fermés, non repris.

La difficulté du logement pérenne est posée avec le développement des logements de type Airbnb.

Pour information, la commune dispose de 497 logements Manche Habitat auxquels s'ajoutent 5 logements HLM Coutances Granville, 7 logements à caractère social situés place du presbytère.

La question des logements du cœur de ville, vétustes et pour lesquels les travaux quand ils sont envisagés sont souvent freinés par les contraintes imposées des bâtiments de France. Quelle impulsion pourrait être donnée par la municipalité, information, aide pour la rénovation pour valoriser ce patrimoine et aussi favoriser le logement ?

Villedieu Intercom a initié une Opération programmée de l'Habitat en 2019. La commune a repris ce dispositif en l'amplifiant. Vous trouvez ci-après les aides de la commune :

- **Création d'une prime à la vacance** (Propriétaires bailleurs) à hauteur maximale de 1500 € par logement. Celle-ci sera modulée en fonction de la grandeur du logement rénové :
 - Pour un logement T2 et T3 : 600 €
 - A partir d'un logement T4 : 1500 €
- **Abonder les aides fixées par Villedieu Intercom à hauteur de 50 %** (sauf pour la prime à la vacance, le volet autonomie et toutes les aides à la création d'ascenseurs, les aides complémentaires d'adaptations hors ANAH (PO), le volet P.O – Habiter mieux – Sérénité Travaux BBC ou compatibles)
- **Création d'une aide spécifique** (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants) dans le cadre de la convention d'opération OPAH n° 50 PRO 023 de l'OPAH de Villedieu Intercom pour la période de 2019 à 2022, pour l'ensemble des immeubles situés dans le **zonage du S.P.R** (Site Patrimoine Remarquable) qui financeront des travaux de renouvellement des menuiseries extérieures en bois ou en métal pour les façades donnant sur l'espace public ou visibles de celui-ci ainsi que les façades donnant sur les cours ouvertes au public.
Cette aide forfaitaire sera fixée à hauteur maximale de **250 € par menuiserie extérieure** (porte de garage, porte d'entrée et fenêtre avec ou sans occultation), dans la limite de 2 500 € par logement.

Ce dispositif a pris fin en 2022.

La question du manque de logement sociaux est évoquée notamment celle de logements de grande capacité d'accueil.

Sur le logement privé, le lotissement de la Ligotière sera-t-il le dernier lotissement sur la commune ? Une deuxième phase est prévue.

Où vont se loger les futurs salariés avec l'ouverture prochaine (à étudier) de l'usine Socoville qui annonce 80 nouveaux emplois ?

Réponses Nicolas Guillaume :

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a permis de multiplier par 2 l'offre de nouveau logement (droit à construire).

Le PLUI est en cours de validation, une enquête publique en cours.

Un focus sera fait sur les projets de lotissement en lien avec ce PLUI, Villedieu les Poêles et communes proches.

Le sujet de logement et d'attractivité économique est très important pour notre commune, il faut continuer à réfléchir ensemble afin de trouver des pistes et des solutions adaptées.

Décisions prises par le CCC :

L'article 3.1 de la charte du Comité Communal de Concertation sera modifié. On passera de 3 réunions à 6 réunions maximum par an. Elle sera signée à sa nouvelle rédaction par l'ensemble des membres. Cette proposition a été acceptée par tous les membres présents du CCC.

Selon l'article 5 de la charte, « des modifications de la présente charte pourront être proposées par les membres du Comité Communal de Concertation. Le Conseil municipal approuvera ces éventuelles modifications ».

Le tableau des membres du Comité avec leurs coordonnées sera partagé dans l'objectif d'un travail collectif entre les différentes réunions.

2 groupes de travail au sein du CCC seront créés :

Un Groupe de travail pour le sujet de la ville à 30 km/h

Un Groupe de travail pour le sujet logement et attractivité économique

La prochaine réunion du Comité aura lieu le mercredi 18 septembre 2024 à 20h30 dans la salle du conseil municipal.

Un point sur les différentes missions du policier municipal sera fait.

La réunion s'est terminée à 22h45



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE